LETTRE OUVERTE À LA COMMUNAUTÉ FRANSASKOISE

Saskatoon, le 27 octobre 2011

Chers amis fransaskois,

Je vous prie de pardonner mon intrusion dans votre journée. Vous ne me connaissez peut-être pas mais je suis comme vous membre de cette chère Communauté, et je partage avec vous l'ardente volonté de la voir encore plus rayonnante et envisageant l'avenir avec enthousiasme et sérénité.

La Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan est comme vous le savez une des dernières-nées du réseau associatif fransaskois. Légalement enregistré depuis 2008, ses objectifs portent sur l'accueil, l'accompagnement et l'intégration effective des nouveaux arrivants de la diaspora africaine francophone en Saskatchewan. J'ai eu l'honneur d'en être le président jusqu'en mai dernier.

Depuis sa création, la CAFS a placé son action au cœur même du projet d'avenir de la Communauté fransaskoise. Elle contribue à sa vitalité, favorise la compréhension interculturelle et le rapprochement entre les nouveaux arrivants et le reste de la Communauté. Consciente de la nécessité de travailler de concert avec les autres organismes francophones, la CAFS a mis en place la Plateforme du nouvel arrivant et convié ses partenaires à une réflexion portant sur les besoins réels des nouveaux arrivants, et les stratégies susceptibles d'asseoir les conditions propices à leur intégration effective au sein de la Communauté. Six champs d'action ont ainsi été identifiés, et plusieurs stratégies élaborées sont en cours de mise en œuvre. Des activités comme la journée d'accueil du nouvel arrivant, évènement communautaire co-organisé cette année avec sept autres organismes francophones, et le programme « Immersion fransaskoise » qui a déjà permis de jumeler une vingtaine de familles de nouveaux arrivants avec des familles fransaskoises, en sont quelques illustrations.

Un travail reconnu par la Communauté fransaskoise dans son ensemble au vue de sa participation massive aux activités de la CAFS, et au prix qu'elle lui a décerné l'an dernier dans le cadre du Rendez-vous fransaskois.

Nonobstant, la CAFS fait face depuis sa création à un certain nombre de forces d'inertie. Certains leaders de la Communauté fransaskoise semblent s'être donnés pour mission de faire tout ce qu'ils peuvent (surtout en utilisant les voies les plus douteuses) pour entraver l'action de la CAFS, et faire barrage à son expression au sein, voire au delà de la Communauté fransaskoise. On parle de concertation entre les organismes fransaskois, mais la CAFS n'est pas conviée. On consulte sur l'avenir de la Communauté, mais la CAFS n'a pas droit au chapitre. Il faut montrer patte blanche, celle de la CAFS ne l'est probablement pas suffisamment. Au point de l'exclure même des discussions portant sur des thématiques sur lesquelles elle jouit pourtant d'une légitimité indéniable. On lui oppose des règles non écrites, des processus sans fondement qui cachent mal leur subjectivité.

La CAFS doit se résigner à se faire représenter par un autre organisme dans le meilleur des cas. On estime que les immigrants de la diversité francophone n'ont pas le droit de s'exprimer en leur propre nom, on les infantilise. Nous sommes là devant un paternalisme d'un autre temps, qui n'a pas sa place au sein de la Communauté fransaskoise.

Alors que la CAFS incite ses membres à prendre activement part aux activités du réseau associatif fransaskois, et qu'elle se félicite de l'enrichissement et du renforcement de la Communauté par le capital humain de la diversité francophone, d'autres vont jusqu'à déconseiller à leurs employés immigrants de faire partie du directoire de la CAFS. Une immixtion flagrante dans la vie extraprofessionnelle des employés, au mépris des normes du travail et des libertés individuelles. N'est-on pas là en présence d'une relation de type Maîtres-sujets ?

Alors que la CAFS est favorable, voire propose des partenariats clairs garantissant une collaboration juste et respectueuse, on lui oppose du mépris et des ententes non-écrites sujettes à malentendus.

Face à toutes ces basses manœuvres, la CAFS a toujours adopté une attitude responsable en refusant d'entrer dans des conflits fragilisant la Communauté. Cela étant, on est tout de même en droit de se poser la question des motivations profondes de cette cabale. Qu'en veut-on

exactement à la CAFS ? Comment peut-on raisonnablement regarder la CAFS avec antagonisme alors même qu'elle œuvre pour la complémentarité et la synergie ? Est-il possible que l'on reproche à la CAFS ou plutôt aux immigrants de la diversité francophone de s'organiser afin de mieux faire face aux innombrables défis auxquels ils sont confrontés ? D'avoir osé créer une association, et de lui avoir donné une dimension provinciale ?

Il semble que ces derniers temps, les artisans du « tout sauf la CAFS » aient décidé d'aller encore plus loin en intentant contre la CAFS et ses membres un procès en authenticité. À leurs yeux, il y aurait au sein de la francophonie Saskatchewannaise des francophones légitimes jouissant des droits conférés à tout citoyen par la Loi, et notamment la Charte canadienne des droits et libertés ; et de l'autre côté des francophones de seconde zone, des illégitimes justes bons pour faire le nombre et dont on peut aliéner les droits, en tête desquels la CAFS et ses membres.

Ces pratiques d'un autre temps ne sont pas sans rappeler les périodes les plus sombres de l'histoire de l'humanité. Tout cela est INACCEPTABLE et il est temps de dire ÇA SUFFIT. La Communauté ne saurait admettre plus longtemps ce genre de dérives qu'il faut condamner avec la plus grande fermeté.

Alors que l'on attend des leaders de la Communauté des initiatives et des actions à même de susciter l'émulation, et un engagement sans équivoque dans la construction d'une Communauté plus cohésive et inclusive, certains trouvent plus utile de diviser, et d'entretenir des foyers de tension. Ils en sont encore là à l'aube des célébrations du centenaire de la Communauté fransaskoise, et près de six ans après les travaux de la commission sur l'inclusion de la Communauté fransaskoise.

Quel avenir prédisent-ils à la Francophonie Saskatchewannaise dans ces conditions ? J'attire l'attention de la Communauté fransaskoise sur les conséquences potentiellement lourdes pour l'avenir de la Communauté.

Parce que la légitimité de la CAFS n'est pas discutable ;

Parce que l'intégration et l'inclusion des nouveaux arrivants ne se décrètent pas, mais nécessitent des actions concrètes à la hauteur des défis et des enjeux ;

Parce que la Communauté fransaskoise n'est pas un espace d'aliénation des droits et libertés, ou encore la propriété de certains ;

Parce que l'avenir de la Communauté fransaskoise et du fait français en Saskatchewan relève de tous ;

Parce qu'une Communauté fransaskoise inclusive et cohésive ne se construira pas en excluant l'une de ses composantes, mais plutôt avec les contributions de tous, et dans le respect des différences;

Parce que l'esprit de responsabilité est une exigence minimale pour tout leader de la Communauté ; et enfin

Parce que l'intérêt général doit toujours être au dessus des convictions personnelles ;

La CAFS attachée à la dignité humaine et aux valeurs universelles de fraternité, d'égalité, et de liberté, continuera à travailler avec ceux et celles qui comme elle croient en l'avenir rayonnant d'une Communauté fransaskoise inspirant le respect et l'appartenance.

Dr Moukoumi Judicaël

moukoumijudicael@yahoo.fr

- 30 -